Evry (91). Jugé pour détention de drogue, un homme aux 30 mentions au casier judiciaire se présente au tribunal avec du cannabis dans sa veste. Il a finalement été relaxé

01/02/2025 à 14h30



Quand on est jugé pour détention de stupéfiants, en avoir sur soi n’est pas la meilleure façon de convaincre. C’est pourtant ce qu’a tenté ce mardi un homme de 25 ans détenu depuis trois ans à la prison de Fleury-Mérogis. Il comparaissait ce mardi après que 74 g de cannabis ont été découverts dans sa cellule. L’homme de 25 ans était jugé ce mardi pour détention de stupéfiants en prison. Les agents qui l’ont fouillé à son arrivée au tribunal ont retrouvé du cannabis caché dans un trou de sa veste. Il a finalement été relaxé.

« *Est-ce que c’était une super idée de venir au tribunal avec du cannabis ?* » lui lance la présidente du tribunal en brandissant une enveloppe contenant le produit saisi. « *Non, je ne suis pas fier de moi, mais je suis un gros consommateur et en prison on ne m’aide pas, se plaint le prévenu. Je ne*

peux pas arrêter comme ça. J'aimerais arrêter, c'est nul. Mais je n'y arrive pas. »

Pour la procureure, il est bien le coupable, ses 30 mentions au casier dont 10 pour du stupéfiant, ne plaidant pas en sa faveur. Mais dans le doute sur qui possédait vraiment ces 74 g de cannabis, le tribunal a relaxé les deux hommes, en rappelant que le parquet a dix jours pour faire appel.

Le Parisien